

A portrait of Mohamed Ayachi Ajroudi, a man with a mustache, wearing a dark suit, white shirt, and red tie. He is smiling slightly and looking towards the camera. The background is a warm, blurred interior setting.

Ma vision...

LA TUNISIE

LES PRÉALABLES D'UN NOUVEAU DÉPART

Mohamed Ayachi AJROUDI

2022

LA TUNISIE : LES PRÉALABLES D'UN NOUVEAU DÉPART

Après les ambitions nourries par les événements de 2011, une grande désillusion a gagné les tunisiens à cause d'un système politique décalé par rapport à la réalité du pays, une économie dans l'impasse après dix ans d'improvisation et d'amateurisme et une situation sociale de plus en plus difficile qui risque de dégénérer à n'importe quel moment.

Face à cette situation, seul un sursaut national peut redresser le pays et le remettre sur la voie du renouveau politique, économique et social. Des réformes audacieuses sont plus que jamais nécessaires pour arrêter l'hémorragie, restaurer l'image du pays et le remettre sur le chemin de la croissance économique et du bien-être social.

Cela ne saurait se faire sans la restauration de l'autorité de l'État et des institutions, la réhabilitation de la valeur travail et la reconfiguration de la scène politique et de son référentiel constitutionnel et légal dans un sens plus conforme à la réalité du pays et aux aspirations légitimes des tunisiens.

I. Le constat : 2010-2020, la pire décennie depuis l'indépendance

Les événements du 14 janvier 2011 ont offert à la Tunisie l'opportunité de se redresser et à son économie la possibilité d'accéder à un nouveau palier. La situation exigeait que les pouvoirs en place en 2011 mettent à profit les points de force et les acquis réalisés par le pays un demi-siècle durant et qu'ils engagent les réformes requises afin d'adapter le modèle de développement aux nouveaux défis qu'affronte le pays au double plan économique et social. La démocratisation de la vie politique et une meilleure gouvernance économique devaient soutenir cette démarche, faciliter le processus de réforme et doper l'initiative privée afin de répondre aux nouvelles aspirations de la population relatives à l'amélioration du niveau de vie et la lutte avec plus de chances de succès contre le chômage, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociales.

Une telle feuille de route aurait recueilli l'adhésion des différents acteurs économiques et sociaux ainsi que l'ensemble des composantes de la société et rendu plus facile la mise en œuvre des programmes.

Plus de dix ans après les événements de 2011, les réformes nécessaires n'ont pas été mises en œuvre. Bien plus, la Tunisie a perdu les points de forces sur lesquels elle pouvait bâtir, en particulier la stabilité de son cadre macroéconomique, le niveau modéré de sa dette, la capacité d'entreprendre de ses hommes d'affaires et la confiance des opérateurs nationaux et étrangers. Elle a surtout perdu la stabilité et la sérénité qui ont été toujours les points de force sur lesquels elle a toujours su bâtir et forger sa réputation.

Pourtant, les facteurs favorable au redressement du pays durant la décennie 2010-2020 n'ont pas manqué : une reprise mondiale après la crise financière 2007/2008, un prix du pétrole modéré comparé à la décennie d'avant, une réserve de 5.6 milliards de dinars de ressources publiques non affectées, un soutien sans précédent de la communauté internationale en raison de la transition démocratique et des acquis importants hérités d'avant 2011 dont notamment une dette modérée, une notation souveraine honorable et un accès confortable au marché financier international.

La détérioration de la perception de la Tunisie à l'étranger apparaît en particulier au niveau de la dégradation de la notation souveraine de la part des diverses agences de notation à huit reprises depuis

2010 sans aucune réaction conséquente de la part des gouvernements qui se sont succédés. La récente dégradation de la part de l'Agence Modys pour la ramener à Caa1, porte le coup de grâce à la réputation financière du pays. Les baisses successives du classement de la Tunisie au rapport de Davos, Doing Business et Transparency International confirment clairement cette dégradation.

i. Un système politique de plus en plus désadapté

Les pouvoirs en place après les élections de 2011 ont opté pour une nouvelle constitution et un régime parlementaire, s'inscrivant ainsi dans une logique de rupture radicale avec le passé plutôt que dans une démarche de construction rationnelle et transcendante qui l'auront amené à mieux considérer le contexte tunisien et sa capacité à accueillir et à assimiler le modèle de gouvernement qui aura été retenu.

Dix ans après, le sentiment d'un décalage de ces choix par rapport à la réalité politique, sociale et culturelle du pays ne cesse de s'amplifier. D'aucuns accusent ces choix qui n'ont pas fait l'objet de consultation populaire, d'être à l'origine de l'instabilité du pays, de la dilution des responsabilités et de l'incapacité des pouvoirs en place à prendre les décisions et à engager les réformes qui s'imposent. Le

choix d'un système électoral qui ne peut dégager de majorité et la période 2011-2014 donnera lieu à des solutions politiques sui-generis qui laisseront leur trace : un « Quartet » qui supplante les institutions dans le processus de décision, un gouvernement de technocrates qui en réalité, n'en est pas un et la mise au pas des institutions républicaines les plus stratégiques.

Les élections de 2014 devaient ramener la stabilité politique au pays et permettre aux institutions de fonctionner. Malheureusement ces élections ne dégageront pas de majorité à même de garantir la conduite des affaires de l'Etat. Le blocage qui en découlera a donné lieu à un mécanisme perçu par beaucoup comme contre nature : le consensus dont l'illustration la plus éloquente sera l'Accord de Carthage. Avec ce contrat politique, les aménagements institutionnels propres à la démocratie parlementaire et consignés dans la constitution ont été délibérément écartés. En outre, le fait de vouloir ramener au consensus les nombreuses sensibilités politiques pour élaborer un programme et arrêter tes priorités en commun a ôté au scrutin populaire toute portée politique. Sur le plan opérationnel, la recherche du consensus à tout prix, même s'il est objectivement impossible, a donné lieu au blocage de plusieurs

projets de lois ou l'adoption de lois en déficit de cohérence et d'efficacité. L'impact se fera ressentir sur la capacité du pays à adopter et à mettre en œuvre les réformes nécessaires notamment aux plans économique et social.

ii. Le déclin de l'Etat et des institutions

L'Etat et ses institutions ont fait tes frais d'une confusion largement répandue en Tunisie entre l'Etat-Nation et l'Etat-Gouvernement. Beaucoup de tunisiens croyant s'attaquer aux régimes et aux gouvernements d'avant 2011 s'en sont pris en réalité à l'Etat, ses institutions et ses symboles.

L'émiettement des hautes responsabilités de l'Etat et les conflits de compétence auxquels ils ont abouti y ont également contribué. Les autorités indépendantes mises en place par la Constitution ont quant à elles, tout entrepris afin de s'accaparer une partie des pouvoirs de l'Etat. Faute d'un pouvoir de substitution au profit de l'Etat, garant originel et en dernier ressort de la continuité des institutions de la République, ces autorités ont parfois abusé de leur indépendance et provoqué de graves crises institutionnelles, à l'instar de l'ISIE.

Sur le même plan, les gouvernements successifs d'après 2011 ont cédé à plusieurs reprises face à des

scènes de violence tel que le remplacement du drapeau national à l'Université de la Mannouba par celui d'un mouvement extrémiste ou face à de simples revendications professionnelles et sociales. L'accord d'El Kamour a offert l'exemple le plus édifiant de la déperdition de l'autorité de l'Etat : un contrat signé sous la contrainte entre un ministre de la République et des représentants de sit-inneurs sous la médiation et avec la caution de l'Union Générale Tunisienne du travail (UGTT) I

Enfin, les tentatives récurrentes de mettre l'Administration au pas ont également contribué à l'affaiblissement de l'autorité l'Etat. La tendance à faire évoluer cette institution vers une Administration de dépouilles, alors que celle-ci a toujours été depuis l'indépendance une Administration de carrière et à caractère républicain. Les recrutements massifs sans référence aux critères de compétence et sans que l'Administration ait les moyens d'encadrer les nouvelles recrues à un moment où elle était complètement déstabilisée n'ont pas arrangé les choses. De plus, les grands corps de l'Etat (sécurité, douanes, impôt, finances, etc.) ont été déstabilisés et la haute Administration a changé de titulaires sans que les nouveaux responsables ne soient prêts à assumer ces nouvelles fonctions.

iii. L'économie, parent pauvre de la transition

Bien que les événements qui ont marqué la Tunisie en 2011 trouvent en partie leur origine dans les difficultés d'ordre économique et social, l'économie a été le parent pauvre de la longue transition politique connue par la Tunisie.

La constitution de 2014 a porté très peu d'intérêt à la question économique contrairement aux aspects politiques et sociaux. Les stratégies ont fait défaut et le processus de planification a été quasiment abandonné. Les lois de finance complémentaires sont devenues la règle, preuve s'il en faut, de l'absence de vision et du manque de rigueur dans l'élaboration du budget et dans la programmation économique et financière de façon générale.

Les dégâts causés par cette gestion économique déficiente sont énormes : une moins-value de la croissance annuelle de l'économie par rapport à la décennie 2000-2010 de 4% (3% si on ne tient pas compte de l'année 2020 qui a connu une forte baisse de 9.2% en raison des conséquences de la pandémie du coronavirus), un chômage qui est passé de 13.7 à 17.3 % de la population active entre 2010 et 2020, un pouvoir d'achat en nette régression et une dégradation continue des conditions de vie. Des pans entiers de

l'économie ont été endommagés (tourisme, textile, secteur des PME) sous l'effet d'une succession de phénomènes (insécurité, pandémie sanitaire, etc.) et l'absence de réponses adéquates de la part des autorités concernées. La capacité entrepreneuriale a été endommagée et la démotivation a gagné plusieurs hommes d'affaires dont certains ont fini par cesser l'activité ou quitter le pays.

Au-delà des dégâts enregistrés au plan de la sphère réelle, la situation financière s'est fortement dégradée et le pays se trouve aujourd'hui face à une véritable impasse budgétaire, tandis que la dette a atteint des niveaux jamais connus auparavant. En effet, la dette publique par habitant est passée de 2430D en 2010 à 7870 D en 2020 et dépasserait vraisemblablement DT 9000 à la fin 2021. La réputation financière du pays a été mise à mat par la sévère dégradation de la notation souveraine et du classement de la Tunisie dans les rapports et forums internationaux à l'instar de celui de Davos.

Cette situation a pour conséquence l'assombrissement des perspectives et une perte de confiance dans l'avenir, notamment chez les jeunes.

Le tableau suivant résume les résultats socio-économiques de la décennie 2011-2020 :

Indicateurs de l'évolution 2010-2020

Indicateurs de l'évolution 2010-2020

Indicateurs	2010	2020
Population	10.640.000	11.820.000
PIB en M3DDinars courants	63 M3 D	110M3 D
PIB en en M3D Dollars	44M3 \$	39 M \$
Croissance annuelle	4.5 %	0.5 %
PIB/habitant en Dinars	6000 D	9300 D
PIB/habitant en Dollars	4100 \$	3300 \$
Inflation	4%	5.6%
Chômage en fin de période	13.7 %	17.3 %
Taux d'investissement/PIB fin de période	24.6 %	13.3 %
Taux d'épargne/RNDB fin de période	21%	4%
Déficit Extérieur courant % du PIB	4.7 %	8.5 %
Budget de l'Etat en M3D.	18.3 M3 D	41.7 M3 D
Part du Budget dans le PIB	29%	37.9 %
Déficit budgétaire/PIB	1.1 %	10.5 %
Masse salariale dans la fonction publique	6.8 M3 D	19.3 M3 D
Remboursement de la dette	3.6 M3 D	7.5 M3 D
Dépenses d'investissement de l'Etat/ PIB	25%	8%
Dette publique	25.6 M3 D	93 M3 D
Dette publiques/PIB	41%	85%
Dette publique/habitant	2430 D	7870 D
Dette publique extérieure	15.4 M3 D	60 M3 D
Dette publique intérieure	10.2 M3 D	33 M3 D

II. Une feuille de route et des réformes en vue de redresser le pays

Dans ce contexte rendu encore plus difficile par les retombés de la crise de coronavirus, le pays n'a plus d'autre choix que de renforcer l'intérêt accordé aux questions économiques, adapter son modèle de développement et engager de manière effective et résolue un certain nombre de réformes fondamentales devenues aujourd'hui incontournables.

i. La reconfiguration de la scène politique et du référentiel constitutionnel et légal

Une majorité de tunisiens s'expriment aujourd'hui en faveur d'un réexamen du cadre politique qu'ils considèrent décalé tant au regard du contexte qu'aux ambitions qu'ils nourrissent. C'est ce qui explique en partie l'accueil favorable des mesures décidées par le Président de la République le 25 juillet 2021 ainsi que celles consignées dans le décret du, bien qu'elles s'écartent par certains égards, du texte de la Constitution. Il est en effet devenu évident pour tous que la référence constitutionnelle mise en place en 2014 et le Code électoral ne peuvent donner naissance à un cadre politique à même de prendre en charge les priorités actuelles et futures du pays, ni répondre aux aspirations des tunisiens à un meilleur niveau de vie.

Deux directions semblent aujourd'hui devenir inéluctables pour adapter le système politique en vigueur aujourd'hui. D'abord, le réaménagement des pouvoirs au sein de l'Exécutif et entre ce dernier et le Législatif, ensuite le réexamen du Code électoral, lequel a administré la preuve de son incapacité de dégager une majorité confortable pour gouverner le pays rendant difficile la conduite des affaires publiques et la mise en œuvre des programmes et des réformes nécessaires au développement.

Par ailleurs le rôle des autorités indépendantes doit être réexaminé. Celles-ci ont été investies d'une partie des compétences de l'Etat concourant à l'affaiblissement de son autorité et conduisant quelques fois à des situations de blocage (cas de l'IS1E) éminemment périlleuses, en l'absence de possibilités juridiques pour l'Etat d'y remédier.

Une Commission de spécialistes de ces questions devra examiner les diverses alternatives possibles et proposer un programme de réformes qui sera soumis à une consultation populaire.

ii. La réhabilitation des questions économiques

La réhabilitation des questions économiques exige d'abord l'institution d'une structure à rôle consultatif et à caractère plutôt technique, semblable à

l'ancien Conseil Economique et Social, constituée de représentants des organisations professionnelles, d'experts de l'Administration, d'universitaires et de représentants de la société civile opérant dans le domaine économique et social et dont le mandat consisterait à délibérer sur des réformes initiées ou les projets de réformes législatives proposés dans les domaines économique et social, de manière à éclairer et soutenir le gouvernement et introduire plus de cohérence et de célérité dans la production normative et la mise en œuvre des réformes.

La réhabilitation des questions économiques requiert par ailleurs, la réactivation du processus de planification et de programmation économique et financière dans le cadre du budget économique ou toute autre cadre adapté (i.e. loi de programmation économique), ainsi que le rattachement du titre II du Budget au ministère du Développement, au moins pour une certaine période, afin d'éviter qu'il ne soit continuellement la variable résiduelle du Budget et que son niveau soit réduit à chaque impasse budgétaire comme ce fut le cas depuis 2011. La confirmation de l'option pour une Administration de carrière, à caractère républicain, dont le seul objectif est de servir les intérêts supérieurs du pays, quel que soit le régime en place et la transformation de l'Institut National de la

Statistique en une autorité administrative autonome (AAA) sont de nature à mettre ces institutions à l'abri des influences politiques.

Sur le plan de la gouvernance monétaire, cela réclame d'abord, le recadrage du mandat de la Banque centrale pour y inclure à côté de la préservation de la stabilité des prix, celui subsidiaire, de soutenir l'économie, ensuite et le réexamen de son modèle de gouvernance, en particulier à travers la révision des modalités actuelles de nomination du gouverneur et des membres du Conseil d'administration afin de conforter son indépendance vis-vis notamment du gouvernement.

iii. L'adaptation du modèle de développement

Le modèle de développement est à actualiser pour qu'il devienne inclusif et plus équilibré.

Le modèle devrait permettre d'intégrer le maximum de jeunes diplômés par le développement des nouvelles technologies et des activités de services (finance, santé, enseignement.), et l'option résolue vers les activités à forte valeur ajoutée et l'accès à des gammes de produits et services plus évoluées. Les NTCI, l'économie du savoir, les énergies renouvelables, la croissance bleue et la «Silver Economy».

Ce modèle devrait par ailleurs, être plus équilibré et se baser à la fois sur la demande intérieure, l'investissement et l'exportation afin de renforcer la croissance et préserver en même temps, les équilibres financiers et en particulier tes équilibres extérieurs.

Le modèle de développement devrait enfin concilier entre les impératifs du présent et les contraintes du futur, préserver l'environnement et les ressources naturelles et maintenir l'endettement à un niveau qui tient compte de l'avenir des générations futures et des considérations de souveraineté nationale. Cela exige également l'instauration de la « règle d'or » en matière d'endettement en fixant une [imite au déficit budgétaire (4%) ou un taux d'endettement public plafond (70%) auquel il faut revenir rapidement et ne plus dépasser à l'avenir outre la création d'une nouvelle entité - Agence Tunisie-Trésor » dont la mission sera de réaliser pour le compte de l'Etat, les sorties sur le marché financier et de gérer la dette en introduisant les techniques de gestion dynamique.

Concomitamment, il faudrait adopter une nouvelle approche en matière de développement régional, en mettant en œuvre une stratégie qui fera de la Tunisie une bande côtière intégrée, aux régions solidaires, à l'économie compétitive et qui tire profit de

sa proximité de la zone euro-méditerranéenne et de l'espace maghrébin et de l'Afrique. Cette approche devrait s'adosser sur un ensemble d'orientations sectorielles, de programmes et d'instruments nouveaux.

iv. Les réformes économiques et financières incontournables

A l'appui des efforts d'adaptation du modèle de développement, une série de réformes semble s'imposer. Il s'agit notamment de la réforme fiscale, de la réforme bancaire, de celle de l'Administration, des entreprises publiques, de la compensation et des transferts sociaux. Ces réformes sont indispensables si le pays veut se donner les moyens d'affronter les difficultés avec le plus de chances de succès. Le report continu de ces réformes pourtant incontournables, les rend plus coûteuses socialement et financièrement et plus difficiles à mettre en œuvre.

La réforme de l'Administration devra passer par la confirmation de son caractère républicain, en tant que structure stable, à l'abri de l'influence politique ; une Administration de carrière à l'instar de celle que la Tunisie a connue depuis l'indépendance.

Par ailleurs, l'Administration devra être réhabilitée dans son rôle et allégée au niveau de ses

effectifs par la limitation des recrutements au strict minimum, l'encouragement des départs à la retraite tout en mettant en place des mécanismes de financement spécifiques pour en limiter l'effet sur l'équilibre des systèmes de retraite et à travers une vaste opération de redéploiement des effectifs vers les secteurs à besoins (services fiscaux , douane, Administration régionale sur la base de bilans de compétence et l'organisation de sessions de formation et d'adaptation. La procédure du budget par objectif, en test depuis plusieurs années, doit être généralisée afin de pouvoir évaluer les coûts des prestations administratives. L'horaire de travail devra quant à lui être réexaminé et les efforts d'allègement des procédures doivent se renforcer par la généralisation de l'utilisation des NTIC et des cahiers des charges à la place des autorisations, tout en veillant à en simplifier le contenu. Les guichets uniques et les centres de prestations administratives doivent être progressivement multipliés dans le cadre du développement des services administratifs de proximité. Enfin, la formation à l'ENA, en particulier au niveau de son cycle supérieur qui doit alimenter le nouveau corps de la haute fonction publique, doit être réexaminée en ouvrant davantage l'accès à cette école aux différents diplômes universitaires et en améliorant

le contenu de cette formation tant pratique que théorique.

La plus grande efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur public exige qu'un intérêt particulier soit accordé aux entreprises publiques. A ce propos, l'opposition manifestée contre la privatisation de certaines entreprises publiques est éminemment discutable, compte tenu de la détérioration de la situation financière de ces entreprises et l'incapacité de l'Etat de les soutenir, ce qui constitue aujourd'hui une menace réelle à leur pérennité, voire à leur survie. L'argument social est également discutable car le bilan des privatisations passées est plutôt positif, plusieurs expériences s'étant soldées par une augmentation des effectifs à l'instar du cas de « Magasin général » dont le nombre d'employés est passé depuis sa privatisation, de 1550 à 4300 ou de celui de la « Banque du Sud » où les effectifs ont progressé de 1400 à 1750 et de la QNB, qui a vu ses effectifs tripler depuis 2013.

Faut-il souligner, par ailleurs, que c'est grâce aux ressources provenant des privatisations que de grands projets d'infrastructure ont pu voir le jour. Il en a été ainsi, à titre d'exemple, de la privatisation du secteur cimentier dont le produit a été utilisé comme levier de financement des autoroutes d'Oued Zarga et de Bizerte.

Personne en Tunisie, aucune mouvance politique même la plus libérale ne peut soutenir l'hypothèse d'une privatisation totale des entreprises publiques. L'Etat doit, en effet, se garder de se dessaisir des moyens de sa politique dans les secteurs stratégiques (grands services publics tels que l'électricité, l'eau, le gaz, etc.). Il peut également préserver une certaine présence dans quelques entreprises qui, pour des considérations sectorielles ou autres, ne peuvent être totalement privatisées, comme il peut même recourir à la « golden chair », un instrument qui donne à l'Etat certains droits sans avoir, en contrepartie, de participation importante.

Compte tenu de ces considérations, l'Etat, seul détenteur légitime de ces participations publiques et partant, seul responsable de la gestion des biens publics, à l'exclusion de toute autre partie, devra engager rapidement la restructuration des entreprises concernées, en initiant les mesures suivantes :

- a.** Arrêter une liste des entreprises à privatiser (activités concurrentielles à l'instar du secteur bancaire) et celles qui resteront dans le giron du secteur public (STEG/ SONEDE/ONAS, etc.).
- b.** Créer un « Fonds de Restructuration des Entreprises Publiques » alimenté par les produits de la privatisation de ces entreprises et qui servirait

uniquement à couvrir les dépenses de restructuration de celles qui resteront dans le secteur public durant une période fixée à l'avance, ou à financer des programmes sociaux d'accompagnement de ce programme de redressement économique.

c. Avancer dans la mise en place des mécanismes de partenariat public-privé (PPP) et étudier la possibilité d'introduire de nouveaux modes de gestion, à l'instar des expériences menées par certains pays.

d. Accélérer la cession des entreprises qui ont fait l'objet d'expropriation pour intégrer le secteur public.

La réforme fiscale à mener doit s'affranchir des contraintes budgétaires actuelles. Loin des contingences du moment, cette réforme doit s'insérer dans une vision globale qui tient compte du rôle de la fiscalité en tant que levier pour le développement de l'économie et la satisfaction des besoins de la population. Elle doit pour cela, lutter contre la complexité des textes fiscaux qui constitue un facteur de fraude et rend les contrôles plus complexes et viser la modernisation de l'Administration fiscale en approfondissant l'option d'organisation des services fiscaux selon les types d'assujettis (grandes entreprises, PME, personnes physiques, etc.) et en investissant

davantage dans les systèmes informatiques dédiés au contrôle fiscal. Il importe à cet égard, de rattraper le retard pris au cours des dernières années et d'intégrer toutes les bases de données restées en dehors du système de contrôle fiscal «SADOK» à l'instar de la base de données de la CNAM.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux de la prochaine étape et la nécessité de réunir les conditions d'un redémarrage de l'économie du pays, il importe de maintenir le taux de base de l'impôt sur les sociétés à des niveaux modérés et de poursuivre et renforcer la lutte contre le régime forfaitaire par tous les moyens disponibles : recoupement des données, interdiction aux entreprises et aux institutions publiques de réaliser des transactions avec les forfaitaires et de paiement en cash au-delà d'un seuil raisonnable. Le système forfaitaire devra évoluer vers le régime réel, simplifié et tout doit être mis en œuvre pour que le secteur informel soit amené à réintégrer l'espace fiscal.

La TVA doit être progressivement généralisée parallèlement à la réduction progressive du nombre de taux et leur uniformisation pour le même secteur et l'identification d'une solution au régime d'exonération de la TVA pouvant garantir sa neutralité.

Bien qu'entamée depuis plusieurs années, la réforme bancaire a encore beaucoup de chemin à faire. Outre la poursuite de l'assainissement du portefeuille des banques, un intérêt particulier doit être porté à la gouvernance et la restructuration du secteur, notamment des banques publiques. Il s'agit d'abord de rendre ces mesures d'amélioration de la gouvernance de ces banques plus effectives en consacrant la séparation entre la présidence du conseil et la direction générale et en créant un corps d'administrateurs spécialisés par la mise en place d'un système d'inscription sur une liste d'habilitation. Il importe par ailleurs de trouver les solutions requises à la petite taille des banques et l'atomisation du secteur en portant le capital minimum à 200 MD, quitte à donner aux banques mixtes un délai pour s'y conformer et en encourageant les rapprochements entre les banques. Enfin, la restructuration des banques publiques doit démarrer selon une feuille de route à arrêter tout en tenant compte de la capacité d'absorption du marché et de l'équilibre souhaité entre participations étrangères et capital national.

La réforme des régimes de retraite envisagée depuis plusieurs années ne fait qu'être reportée d'année en année. Bien que les enjeux, les données et les solutions étaient clairs, les gouvernements

successifs en ont différé la mise en œuvre en reprenant inutilement les études alors que la période était propice à une telle réforme avec les augmentations successives des salaires consentis par les autorités, dont une partie aurait pu servir à financer les inéluctables augmentations des cotisations des salariés.

La réforme pourrait s'articuler autour des axes suivants:

a. Reporter l'âge de la retraite de deux ans au moins et permettre à ceux qui le souhaitent, de demeurer en activité au-delà de cette limite sur simple demande.

b. Ajuster les cotisations selon un programme étalé dans le temps de manière à le faire correspondre, dans la mesure du possible au programme d'augmentation des salaires afin d'en réduire l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés.

c. Revoir les modalités d'ajustement des pensions en se basant sur des indicateurs objectifs tels que l'inflation ou l'augmentation du PIB et mettre fin au système de péréquation en vigueur dans le secteur public

d. Limiter les départs anticipés à la retraite au strict minimum et trouver des sources de financement

spécifiques pour les retraites précoces pour cause économique (fonds de restructuration des entreprises, etc.).

Il importe, par ailleurs, dès à présent, de réfléchir tout en maintenant le système de répartition, aux moyens d'introduire une dose de capitalisation au-delà d'un seuil de salaire à définir.

La compensation constitue une véritable plaie pour les finances publiques soumises aujourd'hui à des pressions énormes. Le non ajustement des prix des produits compensés est à la fois un gâchis financier et une injustice sociale dans la mesure où la compensation bénéficie davantage aux couches à revenu élevé. Pour certaines années, les dépenses de compensation avoisinaient le niveau du budget d'investissement de l'Etat, ce qui contrarie le développement du pays et la politique sociale elle-même.

Toute réforme à mener dans ce domaine devra s'inscrire dans le cadre d'un réexamen global de la politique des transferts sociaux par la réorientation d'une partie des économies réalisées grâce au meilleur ciblage de la compensation en matière de biens de consommation vers des secteurs sociaux dont l'importance est apparue clairement durant la crise du

coronavirus, notamment celui de la santé , de sorte que l'opération aboutisse en fin de compte à une optimisation des dépenses de transferts sociaux à travers leur réorientation en direction des nouveaux besoins ressentis.

Dans ce cadre et à défaut de la mise en place d'un système d'acheminement direct des subventions alimentaires à partir des bases de données mises en place durant l'épreuve du Covid, il importe de reprendre le processus d'ajustement progressif des prix et de l'accompagner par des mesures en faveur des catégories démunies (ajustement à due-concurrence du SMIG et du SMAG, augmentation des allocations PNAFN, des salaires des ouvriers des chantiers, etc.).

Par ailleurs, la compensation doit, dans la mesure du possible, être centrée sur un nombre réduit de produits de manière à faciliter le ciblage.

Pour l'énergie, outre l'ajustement des prix en cas de besoin, l'effort doit se centrer sur le développement des énergies renouvelables sous toutes ses formes et le renforcement de l'efficacité des mécanismes de compensation. Ainsi, la subvention en matière de carburant dans l'agriculture doit se faire ex-post sur la base de la production effectivement réalisée de manière à mieux cibler les objectifs et éviter les abus.

Cette politique ne pourra cependant réussir que si l'inflation provenant des produits non compensés est maîtrisée et contenue dans des niveaux modérés, ce qui interpelle à la fois les stratégies de renforcement de la production notamment agricole, de la maîtrise des circuits de distribution, de l'approvisionnement y compris à travers l'importation ainsi que la politique monétaire dont l'efficacité devra être renforcée.

v. Des stratégies sectorielles plus adaptées

Ces réformes à caractère horizontal doivent s'adosser à des stratégies sectorielles adaptées dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les services tout en visant l'accès aux activités à haute valeur ajoutée et les gammes plus élaborées de produits. Ainsi, dans l'industrie, le pays devra miser sur le développement des créneaux porteurs tels que (a) biotechnologie, les industries pharmaceutiques, les industries liées aux énergies renouvelables, parallèlement à la préservation des activités du secteur textile, de l'agroalimentaire, des industries mécaniques à travers la montée en gamme et l'intégration de plus de valeur ajoutée en amont et en aval de la production (emballage, design, logistique, etc.). Ces stratégies sectorielles doivent être en ligne avec l'option d'ouverture de l'économie sur l'extérieur avec ce que cela exige en termes de compétitivité, de capacité

concurrentielle et d'attractivité des IDE. Elles doivent également tenir compte d'un certain nombre de contraintes : s'assurer que les créneaux visés soient de haute valeur ajoutée, porteurs d'une croissance future et capables de générer le maximum d'emplois au profit des diplômés.

Les efforts doivent être axés en particulier sur les activités à fort contenu technologique, l'innovation, la normalisation et les systèmes de qualité et l'encouragement de l'entreprise à investir dans les NTIC en vue d'améliorer sa compétitivité.

Une telle démarche nécessite évidemment la disponibilité de ressources humaines de qualité, ce qui interpelle le système d'éducation et de formation, dont la réforme devra viser le développement des compétences à tous les niveaux, tant du côté des méthodes de la formation que du contenu des programmes.

vi. L'assainissement du climat des affaires

La reprise du chemin de la croissance restera tributaire de l'assainissement du climat des affaires. Le contexte social, les grèves et les sit-in ainsi que la diabolisation des hommes d'affaires et l'absence de distinction entre ceux qui s'acquittent comme tout bon citoyen convenablement de leur devoir social et fiscal

et ceux dont l'activité relève davantage de la contrebande, amènent les hommes d'affaires à l'immobilisme et à la léthargie ou même au départ à l'étranger.

Il faut signaler à cet égard que certains pays ont été jusqu'à adopter des mesures de protection pénale des actes de gestion à l'exception des cas de détournement de fonds publics, d'abus des biens sociaux, de vol ou de corruption avérée.

L'assainissement du climat des affaires ne préjuge en rien des efforts que l'Etat doit poursuivre afin de combattre les phénomènes de malversation et de corruption.

Il faut cependant être conscient que les mauvaises politiques publiques ont un coût nettement plus élevé pour la collectivité que les opérations qui relèvent de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler «Fassad». Ainsi la dépréciation du dinar en 2018 a eu pour impact l'augmentation de la dette de près de 12% du PIB, sans pour autant permettre au pays d'atteindre l'objectif de relance des exportations et de la croissance. De même, la dégradation de la note souveraine du pays sept fois a eu pour effet l'augmentation des marges de risque au titre des nouveaux emprunts contactés au niveau du marché

financier international d'environ quatre à cinq points, ce qui contribue à augmenter le niveau de la dette. Les recrutements et les augmentations de salaires sans contrepartie productive ont amené à une véritable impasse budgétaire.

On peut multiplier les exemples de politiques publiques désadaptées, ce qui pose la question de la redevabilité au titre de ces politiques. Quelques efforts ont été consentis par la Cour des comptes pour orienter l'activité de cette juridiction vers l'évaluation des politiques publiques. La procédure du budget par objectif initiée dans le cadre de la nouvelle Loi Organique du Budget constitue une avancée dans ce sens. Mais ces efforts ont besoin d'être renforcés de manière à faire de l'évaluation des politiques publiques une fonction essentielle des pouvoirs publics au plus haut niveau. L'idée maintes fois avancée de la création d'une institution spécialisée dans l'évaluation des politiques publiques mérite d'être approfondie.

III. Conclusion

Afin de redresser son économie, la Tunisie a besoin, pour la période future, d'une volonté politique plus ferme, d'une grande capacité à engager les réformes requises et de politiques publiques adaptées et efficaces, ainsi que d'une meilleure écoute des différents opérateurs et une réelle capacité de les remettre au travail et d'insérer leurs préoccupations dans une démarche consensuelle.

Le pays devra d'abord compter sur ses propres capacités et considérer le soutien de la communauté internationale comme un simple adjuvant.

Il dispose pour cela d'un certain nombre d'atouts qu'il devra savoir mettre à profit et en particulier:

- i. Une expérience dans la gestion des crises économiques et financières comme cela a été le cas en 1986 avec la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel ;
- ii. Une capacité plusieurs fois confirmée à travers l'histoire, à rebondir dès que les conditions requises sont réunies. La taille modérée du pays y est vraisemblablement pour quelque chose, des gains modérés de

parts de marché suffisent pour relancer l'économie du pays ;

- iii. Une Administration encore capable d'assumer un rôle important dans le redressement du pays pourvu qu'on la réhabilite dans son rôle et qu'on protège ses cadres de manière à les mobiliser de nouveau et les engager sur la voie de l'initiative et la créativité.

Mohamed Ayachi AJROUDI

Résumé

L'initiative et la créativité, doivent être encouragés pour favoriser le développement économique, en aidant les entrepreneurs à la création d'entreprise, en facilitant et accélérant toutes les démarches administratives utiles au développement économique des entreprises, autorisations diverses rapides.

Faciliter la création de zones franches sur différents points stratégiques frontaliers. Être en compétitive avec les autres pays, sur les avantages fiscaux offerts aux investisseurs étrangers.

PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

À notre époque tout est soumis et rattaché au temps, et à l'énergie qui a un coût, qu'il faut gerer et optimiser en valeur ajoutée, On ne revient pas sur la situation stratégique idéale connue de la Tunisie dans le bassin méditerranéen.

Plusieurs secteurs sont donc à explorer et valoriser:

- la logistique.
- L'énergie.

LA LOGISTIQUE:

Améliorer les moyens de communications qui relient les zones géographiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

On ne peut plus concevoir de dépenser 6 à 8 heures de transport entre le nord et le sud, pour moins de 1000 kms.

- **LE CHEMIN DE FER, doit impérativement être développé:**

Pour réduire le coût d'installation, il faut réutiliser le tracé des anciennes lignes existantes, à réhabiliter avec du matériel innovant et ainsi réduire considérablement le temps d'échanges dans le transport.

- **PORTS:**

Réhabiliter et développer les ports existants, À noter GABES bénéficie d'un tirant d'eau très important, dit "eau profonde".

Bizerte par sa position géographique au cœur de la méditerranée, deviendrait zone franche.

Le matériel de chargement et déchargement doit être multiplié et modernisé suivant les normes concurrentes internationales, afin de devenir un axe maritime de premier ordre en méditerranée pour faciliter les échanges de marchandises vers l'Afrique.

- **AEROPORTS:**

Remettre en service les aéroports notamment GABES qui a la capacité de devenir un point de transit international pour Cargos et voyageurs, elle peut recevoir les très gros porteurs.

- et obtenir les autorisations pour desservir directement davantage de destinations internationales.

- développer les jets privés.

- * **ENERGIE:**

- WASTE TO ENRGY:**

Développer la production d'énergie par la combustion des ordures ménagères, sans tri, qui permet la réduction sensible du coût de l'énergie, et ajoute un impact écologique et sanitaire bénéfique très important.

C'est une énergie propre et renouvelable qui bénéficie du - crédit carbone- une solution éprouvée par de très nombreux pays depuis 40 ans.

(Il faut rappeler: que l'enfouissement des ordures ménagères, pratiqué actuellement présente, un coût élevé et de nombreux risques sanitaires et

écologique, notamment l'empoisonnement, à terme, des nappes phréatiques déjà rares et insuffisantes).

*** SOLAIRE et énergie combinée:**

Comme son nom l'indique, l'énergie solaire correspond à une source énergétique provenant du rayonnement solaire. Cela permet de produire de l'électricité, et donc de la chaleur: notamment pour chauffer des habitations et produire de l'eau chaude sanitaire. Son atout principal ? Il s'agit d'une énergie propre et renouvelable, qui n'émet pas de gaz à effet de serre et qui est inépuisable, contrairement aux énergies fossiles (gaz, fioul) qui sont vouées à disparaître et polluent l'environnement.

Mohamed Ayachi AJROUDI

Le parcours d'un bâtisseur Inventeur

AJROUDI, un Architecte de pont humain.

Inventeur, développeur d'idées ou encore industriel de renom, nombreuses sont les casquettes de Mohamed Ayachi AJROUDI. Ce franco-tunisien investit énormément pour les énergies renouvelables.

Mais ce qui fait considérablement la différence avec Mr. AJROUDI et d'autres hommes influents, c'est son goût pour les évolutions technologiques et son savoir-faire pour améliorer considérablement notre quotidien et celui des travailleurs.

Sur son parcours très fourni en tant qu'inventeur et ingénieur de talent.

Ingénieur en hydraulique, Mohamed Ayachi AJROUDI, diplômé de la faculté Polytech de Lille, a le succès discret. Mais pourtant, dès son plus jeune âge et son arrivée sur le territoire français, il brille à travers des travaux qui vont révolutionner le monde industriel.

Depuis ses débuts, Mohamed Ayachi AJROUDI s'est toujours énormément impliqué en faveur des énergies renouvelables.

Il travaille actuellement sur de nouvelles innovations pour lutter contre les problèmes environnementaux.

